

## Spécialisation et transparence, enjeux de la qualité des soins hospitaliers



Le fait qu'un hôpital assure fréquemment un traitement médical spécifique ou un acte chirurgical donné constitue un gage de qualité important. L'expérience de l'établissement hospitalier avec des patients comparables représente aussi un atout dans l'évaluation des risques et la gestion des soins pré et post opératoires.

La relation directe entre nombre de cas traités par chirurgien ou hôpital et qualité des soins est largement documentée au niveau international. Dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, les hôpitaux ne sont d'ailleurs autorisés à traiter certaines maladies ou à réaliser certaines opérations que s'ils peuvent justifier d'une expérience minimale.

Ces éléments plaident en faveur d'une plus grande spécialisation des établissements hospitaliers. En Suisse, elle est notamment encouragée par la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), entrée en vigueur en 2012 et qui prévoit le renforcement de la planification hospitalière supra-cantonale.

Au moment de subir un traitement ou une opération, chacun d'entre nous entend choisir un hôpital ou une clinique sur la base du critère essentiel qu'est la qualité des soins. Pour répondre à cette attente légitime, il est essentiel que le monde hospitalier s'engage afin d'offrir aux patients une information plus transparente et accessible, permettant de comparer les performances des établissements de soins.

Ce numéro vous invite à découvrir la diversité et les spécificités de l'offre hospitalière helvétique. Je vous en souhaite une agréable lecture.

**Ruedi Bodenmann**  
Directeur général

## Le saviez-vous ?

Avec le boom d'Instagram, et plus généralement des réseaux sociaux, de nombreux internautes postent la photo de leurs repas en famille, de leurs pauses-déjeuner ou encore d'un tête à tête romantique au restaurant.

Les hashtags type [#food](#), [#miam](#), ou encore [#delicious](#) inondent la toile.

Mais avez-vous déjà essayé le hashtag [#hospitalfood](#)? A travers cette recherche, vous pourrez faire le tour du monde des plateaux-repas en milieu hospitalier.

Il est intéressant de remarquer que les menus à l'hôpital varient considérablement d'un pays à un autre: du hamburger frites en Californie à la simple tranche de pain accompagnée de saucisse et cornichons en Pologne, en passant par le bento avec légumes et tempura de poisson au Japon.

Rejoignez-nous!



### Contact

0842 277 872

Du lundi au vendredi, 08h00-12h00 et  
13h30-17h00, max CHF 0.08/min pour le  
réseau fixe, tarifs mobiles selon fournisseur.

[www.assura.ch](http://www.assura.ch)



# Au cœur du système hospitalier suisse

Hôpitaux universitaires, hôpitaux cantonaux ou encore cliniques, la diversité des termes désignant les établissements de soins reflète la variété d'un monde hospitalier helvétique qui rassemble quelque 281 établissements répartis sur 572 sites.

Patricia Albisetti, secrétaire générale de la Fédération des hôpitaux vaudois, nous livre quelques clefs pour mieux appréhender cet univers complexe.



### Comment est organisé le système hospitalier en Suisse ?

La loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) délègue aux cantons la planification hospitalière, c'est-à-dire l'organisation de l'ensemble de l'offre de soins hospitaliers sur leur territoire respectif.

Pour la médecine hautement spécialisée (MHS) qui comprend les soins particulièrement complexes (transplantations, tumeurs rares, grands brûlés, etc.), les cantons doivent se coordonner afin d'assurer une planification à l'échelon national. Tous les cantons accueillent ainsi des hôpitaux et des cliniques qui peuvent être très différents par leur structure juridique, leur financement ou non par les pouvoirs publics ou encore, par la palette de prestations qu'ils offrent.

### Quels sont les principaux types d'hôpitaux ?

On distingue généralement trois catégories d'établissements: les hôpitaux universitaires, les hôpitaux publics (généralistes, cantonaux, régionaux, etc.) et les cliniques privées. Ils partagent tous l'importante mission d'offrir des prestations de soins à la

population. Par contre, alors que certains hôpitaux soignent toutes les pathologies, d'autres sont spécialisés dans un domaine particulier comme la pédiatrie, la réadaptation ou la psychiatrie. Enfin, les établissements hospitaliers remplissent des missions de recherche et de formation.

### Pourriez-vous nous en dire plus sur ces missions de recherche et de formation ?

La Suisse compte cinq hôpitaux universitaires qui collaborent étroitement avec les facultés de biologie et de médecine. Ces hôpitaux sont à la pointe au niveau européen, dans les domaines des soins, de la recherche médicale et de la formation.

Si les autres hôpitaux publics n'ont pas vocation à soutenir la recherche universitaire, ils sont cependant indispensables à la formation des médecins et du personnel soignant. Quant aux cliniques, elles sont généralement moins impliquées dans la formation.

### Y a-t-il des différences de délais de prise en charge selon les structures ?

Dans notre pays, nous avons la chance de ne pas avoir à passer par de longues listes d'attente avant d'être soignés.

Les hôpitaux universitaires et les hôpitaux généraux/cantonaux sont ouverts 24h sur 24 et offrent des services d'urgence. Sauf surcharge exceptionnelle, ces derniers prennent les patients en charge rapidement.

Si certaines cliniques sont dotées d'un service d'urgences, les cas d'urgence vitale

sont le plus souvent dirigés vers les établissements publics. Les cliniques sont, en effet, généralement spécialisées dans l'accueil de cas planifiés. Il faut dire que beaucoup d'interventions chirurgicales ne sont pas particulièrement urgentes et que leur délai est, dès lors, plutôt fixé d'entente entre le médecin et le patient.

### Quels sont les avantages / limites de la multiplicité des structures ?

Par la révision de la LAMal en 2012, le Parlement fédéral a souhaité une mise en concurrence des structures hospitalières et un meilleur dimensionnement de l'offre en Suisse.

Une offre en hôpitaux trop importante génère des surcoûts qui doivent être supportés par la collectivité (primes et impôts). Elle péjore également la sécurité des patients et la qualité des soins: il n'y a en effet pas assez de personnel spécialisé – médecins et soignants – sur le marché.

En revanche, un secteur sous-dimensionné réduit l'accès aux prestations, par manque de structures, induit un risque de surcharge chronique du personnel médico-soignant et l'inscription des patients sur des listes d'attente.

Il s'agit donc pour le secteur hospitalier suisse de trouver un équilibre et de continuer à s'adapter aux évolutions de la pratique médicale et de l'innovation. Par exemple, des interventions qui nécessitaient une hospitalisation il n'y a pas si longtemps peuvent désormais être effectuées en ambulatoire. Cela pousse les hôpitaux à se réinventer continuellement.

**1 million**  
C'est le nombre de patients qui ont été hospitalisés en Suisse en 2017, soit environ 12% de la population.\*



## Gamme Varia

Plus de confort lors de vos séjours hospitaliers, en division privée ou semi-privée



### Large choix de prestataires

- Libre choix du médecin ou spécialiste.
- **Optima Varia et Optima Plus Varia:** à choix dans la liste étendue des établissements agréés par Assura.
- **Ultra Varia:** libre choix de l'établissement.



### Couverture immédiate

Pas de délai de carence, vous êtes pleinement assuré dès l'entrée en vigueur de votre contrat.



### Prise en charge intégrale

Pas de limitation de durée ni de montant.



### Division privée

Le confort de la division privée, 1 ou 2 lits selon le produit choisi.

	☆☆☆ Optima Varia	☆☆☆☆☆ Optima Plus Varia	☆☆☆☆☆ Ultra Varia
Type de séjour hospitalier	 Division semi-privée	 Division privée	 Division privée
Pas de participation de l'assuré aux coûts d'hospitalisation	✓	✓	✓
Libre choix du médecin	✓	✓	✓
Libre choix de l'établissement	Dans la liste étendue des établissements reconnus par Assura.		Après de tous les établissements médicaux en Suisse
Indemnités en cas de choix délibéré d'une division commune	<b>CHF 100 /jour</b> Maximum 10 jours par année civile, soit CHF 1'000		<b>CHF 50* ou CHF 150/jour</b> Maximum 10 jours par année civile, soit CHF 1'500

\*lorsque l'établissement est privé et reconnu par Assura SA



# Hôpital public ou clinique privée ?

Si l'on considère généralement que les hôpitaux publics et les cliniques privées offrent une qualité de soins équivalente, les secondes se distinguent tout particulièrement par leurs services de confort et d'hôtellerie.

Dans certaines conditions, l'assurance de base permet de se faire soigner dans des cliniques privées: la clinique doit figurer sur la liste hospitalière d'un canton pour l'intervention médicale concernée et doit avoir de la disponibilité pour accueillir le patient.

En optant pour une clinique répertoriée sur la liste d'un canton différent de celui où vous résidez, vous pouvez être appelé à prendre en charge les éventuels coûts additionnels générés par les tarifs pratiqués dans cette région. L'établissement ou

la clinique de votre choix ou encore Assura peuvent vous renseigner à ce sujet.

Les personnes au bénéfice d'une assurance complémentaire hospitalisation jouissent d'une plus grande liberté de choix quant à l'établissement hospitalier, voire d'une liberté totale selon leur produit d'assurance. Ils bénéficient aussi du libre choix du médecin et d'une chambre à un ou deux lits selon qu'ils aient opté pour une couverture privée ou semi-privée.



### Les listes hospitalières cantonales

Les listes hospitalières des cantons sont disponibles sur les sites internet de ces derniers. Le site internet de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé propose également une vue d'ensemble de ces listes hospitalières, canton par canton :

[www.gdk-cds.ch](http://www.gdk-cds.ch)

### Bon à savoir

## Que dois-je payer en cas d'hospitalisation ?

- La facturation d'un séjour hospitalier se fait en tiers payant. Cela signifie que la facture est directement envoyée à Assura par l'hôpital, lequel reçoit le remboursement de notre part.
- Que vous bénéficiiez ou non d'une assurance complémentaire, sont à votre charge\* :
  - Les frais correspondant au montant de votre franchise annuelle (de CHF 300 à CHF 2'500 pour les adultes/de CHF 0 à CHF 600 pour les enfants)
  - Une quote-part de 10 % du montant restant, jusqu'à concurrence de maximum CHF 700 par an pour les adultes et CHF 350 par an pour les enfants.
  - CHF 15 par jour de contribution hospitalière obligatoire (coûts liés aux repas et logement), à l'exception des enfants et des jeunes adultes en formation.

\* Excepté pour les traitements en lien avec la maternité.